



FICHE MISSION : SAUVETEUSE / SAUVETEUR AQUATIQUE

VILLE DE

LORIENT Pôle éducation et vie de la cité / Direction des sports, jeunesse et vie associative /

Service des sports / Secteur des piscines

Lieu de travail : Centre aquatique du Moustoir et piscine

<p>Niveau d'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Catégorie : C - Filière : Sportive - Cadre d'emplois : Opérateur des activités physiques et sportives 	<p>Cotation RIFSEEP</p> <p>C3</p>	<p>Temps de travail</p> <p>Temps complet ou non complet</p>
<p>Situation fonctionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Référent hiérarchique - Positionnement 	<p>Coordonnatrice/coordonnateur des bassins</p> <p>Au sein de la structure de la piscine, vous faites partie du pôle des activités et animations aquatiques qui regroupent 22 agents dont 10 agents permanents.</p>	
<p>Relations fonctionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Internes - Externes 	<p>Relations avec l'ensemble des agents des (personnel administratif, les hôtessees d'accueil, ...)</p> <p>Relations avec le public lors des horaires de baignades ou lors des activités - Relations avec les enseignants de l'éducation nationale et leurs élèves,</p>	
<p>Mission principale</p>	<p><i>Implantée entre Vannes et Concarneau, la ville de Lorient compte deux établissements aquatiques. La piscine municipale du Moustoir est équipée d'un bassin de 25m, d'un bassin ludique avec jeux d'eau, d'une fosse à plongée, d'un toboggan, d'un jacuzzi, sauna, hammam et d'une pataugeoire. Ouverte tous les jours, elle propose plusieurs activités : aquagym, aquabike, bébés nageurs, cours et stages de natation. Un second équipement dédié aux pratiques associatives et scolaires est situé à bois du Château.</i></p> <p>Vous devez permettre aux différents publics de bénéficier d'une sécurité adaptée à la pratique des activités natatoires. Ainsi, vous assurez la surveillance des différents bassins et la sécurité des espaces et de tous les publics.</p>	
<p>Activités du poste</p>	<p>Surveillance et sécurité des usagers de l'équipement en adéquation avec le Plan d'Organisation de la Sécurité et de la Surveillance (POSS)</p> <p>Avoir une surveillance efficace et continue des baigneurs</p> <p>Adapter son positionnement en fonction de la fréquentation du bassin à surveiller</p> <p>Adapter son intervention en fonction des publics, des niveaux</p> <p>Savoir évaluer les risques et anticiper les actions par de la prévention</p> <p>Accueil des publics</p> <p>Assurer l'accueil (groupes, familles, enseignants)</p> <p>Renseigner et conseiller le public sur les activités et l'utilisation du matériel</p> <p>Surveillance et sécurité des activités</p> <p>Participer au maintien de la propreté de l'établissement, vidange technique, ...</p> <p>Contrôler et suivre le matériel</p> <p>S'assurer des conditions d'hygiène et du respect du règlement intérieur</p> <p>Surveiller la qualité de l'eau des bassins</p> <p>Prendre des initiatives en cas d'urgence</p> <p>Participation à des manifestations exceptionnelles (animations événementielles, à thèmes, ...)</p>	
<p>Compétences et qualités professionnelles requises</p>	<p>Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique et PSE 1 en cours de validité</p> <p>Connaissances des règles de sécurité liée au milieu aquatique - Capacité à respecter et faire respecter une réglementation - Capacité à respecter une présentation adaptée à l'activité - Qualités pédagogiques évidentes (patience et maîtrise de soi) - Sens des relations humaines et capacité à travailler en partenariat - Autorité, rigueur et sens de l'organisation</p> <p>Sens du service public</p>	
<p>Observations</p>	<p>Les plannings des agents sont élaborés en fonction des contraintes imposées par les nécessités de service tenant compte des exigences de surveillance et de sécurité fixée par le POSS (plan d'organisation des secours et de la surveillance) et des règles relatives à l'encadrement des groupes (scolaires...) et des animations mises en œuvre.</p> <p>Le temps de travail se répartit sur les week-ends, les vacances solaires et la période saisonnière (1 week-end sur 3 en temps normal et 1 sur 2 pour la période estivale).</p>	